

NAO : où en sommes-nous ?

Gennevilliers, le 23 Février 2015

**Le mécontentement est général, le mouvement se poursuit dans tous les sites.
La direction va devoir aborder réellement la question du paiement des qualifications pour
les femmes et les hommes, toutes les catégories professionnelles
et toutes les tranches d'âge!**

HISTORIQUE DU MOUVEMENT UNITAIRE POUR NOS SALAIRES A GENNEVILLIERS

- Mardi 10 février, blocage du site jusqu'à 10h00 suivi d'une Assemblée Générale, annonce et début de la signature d'une pétition nationale dans toutes les filiales : plus de 1500 à TCS et plus de 12 000 à l'échelle du groupe
- Jeudi 12, remise des pétitions au DRH du groupe qui a confirmé que chaque filiale avait toute latitude de négocier sa politique salariale
- Mardi 17 février, Assemblée Générale du personnel, accueil de la direction pour la réunion de NAO ; la direction augmente de 0,1% ses propositions et accorde une prime exceptionnelle de 250€ pour les mensuels
- Mercredi 18 février, la direction poursuit les NAO et porte la prime exceptionnelle pour les mensuels à 350€ et 1 budget spécifique de 0,1% pour les jeunes (de moins de 31 ans au 31/12/2014 jugés prometteurs)
- Jeudi 19 février, distribution d'un tract annonçant les nouvelles propositions de la direction et appelant à une Assemblée Générale à 11h00 ; la participation, évaluée à 600 salariés, a été la plus forte depuis le début du mouvement malgré les congés scolaires ; les salariés sont allés déambuler à l'étage de la direction avant la rencontre d'une délégation intersyndicale et le DRH. La direction ne propose rien de plus mais, auparavant, les salariés ont manifesté leur désir de poursuivre le mouvement lors de l'Assemblée Générale,

LE MOUVEMENT CONTINUE !

Ça bouge dans tous les sites de TCS Résumé des actions du jeudi 19 février

BRETIGNY : site bloqué de 7h00 à 9h30, suivi d'une Assemblée Générale avec 102 participants

BRIVE : barrage filtrant de 7h00 à 10h00 avec 80 participants

CHOLET : site quasi bloqué (4 entrées sur 5) de 7h30 à 9h30

LAMBERSART : barrage filtrant de 7h00 à 10h00, une centaine de participants

VELIZY : distribution du tract unitaire de 7h30 à 9h30, puis Assemblée Générale avec 70 participants, **ce qui est inhabituel sur ce site !**

Qui est concerné par le budget spécifique « jeunes » de 0,1% ?

Tous les salariés en CDI de moins de 31 ans au 31/12/2014. Le budget sera distribué en même temps que la politique salariale. 680 personnes sont concernées, soit 1/10 de l'effectif, pour des salaires inférieurs à la médiane. 70% sont en région parisienne, 90% d'IC (position II principalement et quelques IIIA) et 10% de mensuels.

Mais ATTENTION, cela ne concerne que les jeunes « prometteurs » ... parce qu'il y en a qui sont déjà catalogués ?

La direction mesure les raisons du mécontentement et la participation

Le fait que la direction ait ajouté 2 mesures spécifiques à ses propositions est révélateur, même si concrètement on est au niveau du symbolique et du marketing.

- ⇒ Avec sa proposition de budget spécifique pour les jeunes, la direction montre qu'elle a compris que les politiques salariales des années passées avaient provoqué quelques problèmes du fait des salaires d'embauches et des évolutions de début de carrière insatisfaisants. Cela renvoie donc très directement à la question de la reconnaissance des leurs qualifications
- ⇒ La prime exceptionnelle de 350€ pour les mensuels c'est de l'argent « en plus » pour 16% du personnel mais pour cette année seulement. C'est de fait une reconnaissance que les mensuels n'ont pas la politique salariale qu'ils méritent
Cela ne répond en rien au besoin de rétablir structurellement de vrais déroulements de carrière et de reconstruire la hiérarchie salariale dans ces catégories

Nous félicitons la direction ! Elle montre enfin un début de prise en compte du manque structurel de reconnaissance des qualifications.

- **Nous l'appelons désormais à admettre que, si cette question est posée pour les jeunes de moins de 30 ans les plus prometteurs, elle est posée pour tous les jeunes, pour les 31-50 ans et les + de 50 ans...**
- **Nous lui demandons de prendre en compte qu'une femme IC à deux fois moins de chance qu'un homme d'accéder à la Pos IIC. C'est autant un problème d'inégalité que de non reconnaissance des qualifications des femmes.**
- **Nous l'appelons aussi à mesurer que les salaires dans les filières techniques mensuels et IC ne sont pas non plus à la hauteur de ce que devrait être la reconnaissance de ces métiers.**

Le mécontentement salarial du personnel tourne fondamentalement autour de cette question de la reconnaissance des qualifications. Les avancées symboliques du 0,1% sélectif pour les moins de 30 ans et de la prime pour les mensuels témoignent que la direction mesure que sa politique salariale actuelle aura de plus en plus de mal à durer.

Avant même les NAO, lors d'une rencontre entre M. Philippe Logak, ex PDG par intérim, et les organisations syndicales de TCS, la CGT a proposé que TCS soit dans le groupe une entité pilote pour la reconstruction des grilles de salaires et de classifications.

Plus que jamais la CGT y est prête !

La direction est lucide mais pas encore prête : aidons là !

Jeudi 19 février, le DRH a félicité les organisations syndicales du caractère responsable du mouvement sur les salaires ! Dont acte : les organisations syndicales de TCS ont donc mandat de la direction pour continuer à organiser l'action. Elles ne vont donc pas s'en priver.

Dès aujourd'hui, les organisations syndicales se réunissent au niveau groupe pour décider des suites à donner à la coordination des luttes.

Le personnel de Gennevilliers sera appelé très prochainement à une nouvelle initiative ludique et responsable, sans doute jeudi, en perspective de la continuation du mouvement en mars ...